



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	11	5

**OBJET : 05-1 - COMPTE
ADMINISTRATIF EXERCICE 2010 -
VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE
DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

1101-11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie, **17 MAI 2011**
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **20 MAI 2011**

Pour le Maire,


Le Directeur Général des
Services


Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 13 mai 2011

Le vendredi 13 mai 2011 à 16h15,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 06/05/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
Mme Angèle MURATORI à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à M. Michel GASTALDI
M. André PADOVANI à M. André-Luc SEITHER
M. Henri CHIALVA à M. Alain BIGNONNEAU
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, M. Jacques BARBERIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice (article L. 1612.12 du Code général des collectivités territoriales).

Il permet, notamment, de comparer les prévisions et les autorisations budgétaires avec les réalisations constituées par le total des émissions de titres et de mandats.

Il retrace aussi le solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser).

Le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, premier adjoint,

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation du compte administratif, constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

05-1 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2010 - VILLE - ASSAINISSEMENT - REGIE DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		3 864,59		8 037 662,68		8 041 527,27
Opérations de l'exercice	31 843 247,04	31 791 289,85	130 022 969,12	134 974 731,69	161 866 216,16	166 766 021,54
TOTAUX	31 843 247,04	31 795 154,44	130 022 969,12	143 012 394,37	161 866 216,16	174 807 548,81
Résultats de clôture	48 092,60			12 989 425,25	48 092,60	12 989 425,25
Restes à réaliser	9 721 636,71	8 486 417,44			9 721 636,71	8 486 417,44
TOTAUX CUMULES	9 769 729,31	8 486 417,44		12 989 425,25	9 769 729,31	21 475 842,69
RESULTATS DEFINITIFS	1 283 311,87			12 989 425,25		11 706 113,38

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 536 876,99			1 553 195,20	2 536 876,99	1 553 195,20
Opérations de l'exercice	3 483 669,35	5 813 311,04	4 553 843,58	4 676 770,53	8 037 512,93	10 490 081,57
TOTAUX	6 020 546,34	5 813 311,04	4 553 843,58	6 229 965,73	10 574 389,92	12 043 276,77
Résultats de clôture	207 235,30			1 676 122,15	207 235,30	1 676 122,15
Restes à réaliser	1 095 726,61	1 000 000,00			1 095 726,61	1 000 000,00
TOTAUX CUMULES	1 302 961,91	1 000 000,00		1 676 122,15	1 302 961,91	2 676 122,15
RESULTATS DEFINITIFS	302 961,91			1 676 122,15		1 373 160,24

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

COMPTE ANNEXE POUR LA REGIE DES TRANSPORTS

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				20 830,16		20 830,16
Opérations de l'exercice			372,60		372,60	
TOTAUX			372,60	20 830,16	372,60	20 830,16
Résultats de clôture				20 457,56		20 457,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				20 457,56		20 457,56
RESULTATS DEFINITIFS						20 457,56

COMPTE ANNEXE POUR LE SPANC

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	3 681,09	21 520,05	133 609,66	162 352,54	137 290,75	183 872,59
TOTAUX	3 681,09	21 520,05	133 609,66	162 352,54	137 290,75	183 872,59
Résultats de clôture		17 838,96		28 742,88		46 581,84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 838,96		28 742,88		46 581,84
RESULTATS DEFINITIFS		17 838,96		28 742,88		46 581,84

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

- COMPTE ADMINISTRATIF VILLE : à la majorité par 35 voix **POUR** sur 44 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT : à la majorité par 35 voix **POUR** sur 44 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

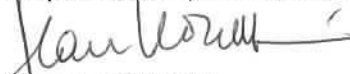
- COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DES TRANSPORTS : à la majorité par 35 voix **POUR** sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : à la majorité par 35 voix **POUR** sur 44 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE et 5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 05-1- compte administratif exercice 2010- ville - assainissement - régie des transports - Service public assainissement non collectif (SPANC)

Date de transmission de 20/05/2011

l'acte :

Date de réception de 20/05/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM1101-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110513-DCM1101-11-DE

Date de décision : 13/05/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 05-1- compte administratif exercice 2010- ville - assainissement - régie des transports - Service public assainissement non collectif (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 VILLE - ANNEXE

Date de transmission de l'acte : 20/05/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 20/05/2011

Numéro de l'acte : DCM1101-11B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110513-DCM1101-11B-BF

Date de décision : 13/05/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires